FCM FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES

Rapport d'étape annuel de la deuxième année

Le programme Municipalités pour l'innovation climatique

Table des matières

Acronymes et abréviations **3**

1. Vue d'ensemble du programme MIC **4**
Contexte municipal canadien 4
En quoi consiste le programme Municipalités pour l'innovation climatique? 4
Vue d'ensemble de la première année de mise en œuvre du programme MIC 5
Réussites du programme : exercice 2017-2018 5
Chronologie 2017-2018 6
Travailler en partenariat et mettre à profit l'expertise 7

2. Sensibiliser le monde municipal à l'importance de l'action climatique **8**

3. Assistance technique au service de l'amélioration des compétences **10**
Réduction des émissions de GES 10
Conseillers régionaux en changements climatiques 10
Adaptation aux changements climatiques 11
Réseau de gestion des actifs et des changements climatiques 11
Subventions aux partenaires pour les changements climatiques 11

4. Financement direct pour mettre en œuvre des initiatives sur les changements climatiques **13**
Portefeuille du financement direct 13
Programme MIC – demandes de financement, évaluations et processus de sélection 14
Vue d'ensemble des demandes reçues 14
Changements au financement du programme MIC 15

5. Mobiliser les connaissances et créer un environnement plus propice à l'action climatique locale **21**
Représentation graphique des intervenants et collaboration 21
Stratégie de mobilisation des connaissances 21
Recherches sur le degré de préparation à l'action climatique locale 22
Produits de connaissance et outils 22
Engagements nationaux et internationaux 22

6. Gestion de programme et gouvernance **23**
Gouvernance 23
Communications et marketing 23
Suivi et évaluation 23

7. Perspectives d'avenir **24**

Acronymes et abréviations

ACASA	Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique (Atlantic Climate Adaptation Solutions Association)
APT	Associations municipales des provinces et des territoires
AQME	Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
CGE	Comité de gestion des ententes
CORICA	Centre ontarien de ressources sur les impacts climatiques et l'adaptation
FCM	Fédération canadienne des municipalités
FMV	Fonds municipal vert
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICLEI	Gouvernements locaux pour le développement durable
INRS	Institut national de la recherche scientifique
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MIC	Programme Municipalités pour l'innovation climatique
MIRARCO	Mining Innovation, Rehabilitation and Applied Research Corporation
PGAM	Programme de gestion des actifs municipaux
PPC	Programme Partenaires dans la protection du climat
PVWC	Pembina Valley Water Cooperative
QUEST	Systèmes d'énergie de qualité pour les villes de demain

1. Vue d'ensemble du programme MIC

Contexte municipal canadien

Les municipalités canadiennes dirigent l'action en matière de climat depuis plus de deux décennies. Les villes et les collectivités canadiennes exercent une influence, directe ou indirecte, sur près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada. Elles sont aussi en premières lignes des répercussions des changements climatiques et se trouvent au cœur de la résilience à long terme du Canada relativement à la planification et aux infrastructures déjà en place. Par exemple, les municipalités établissent des solutions concrètes pour aider les collectivités à améliorer leur efficacité énergétique et à bonifier les choix en matière de transport. Elles agissent pour adapter les infrastructures existantes et à prendre des décisions d'investissement à long terme qui tiennent compte des changements climatiques. Elles mettent en œuvre des mécanismes d'intervention qui améliorent la qualité de vie, réduisent leurs émissions de GES et aident à gérer les risques que posent les changements climatiques. Bon nombre de municipalités, cependant, doivent composer avec des ressources humaines et financières limitées, ce qui restreint leur capacité à évaluer les solutions de rechange, à planifier et à agir pour affronter les changements climatiques.

En quoi consiste le programme Municipalités pour l'innovation climatique?

Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) est un programme quinquennal de 75 millions de dollars qui confère aux municipalités canadiennes la capacité de mieux se préparer et de s'adapter à la nouvelle réalité des changements climatiques, et de réduire les émissions de GES. À terme, ce programme accélérera la transition vers l'avènement au Canada de villes et de collectivités résilientes produisant peu d'émissions de carbone. Il s'appuie sur une approche à deux volets :

1. Augmenter la capacité des municipalités à réduire les émissions de GES locales et à s'adapter aux répercussions locales des changements climatiques au moyen de diverses activités comme la sensibilisation, l'assistance technique, l'apprentissage entre pairs et l'octroi de subventions aux municipalités et à leurs partenaires.

2. Contribuer à la création d'un environnement favorable à l'action locale en matière de changements climatiques en diffusant des produits du savoir et les leçons apprises, et en créant des liens avec les acteurs clés du domaine des changements climatiques ou avec le secteur municipal.

Le programme MIC a vu le jour à un moment charnière. Le secteur municipal canadien était déjà actif sur le plan des changements climatiques, plus particulièrement en ce qui a trait à la réduction des émissions de GES. Les ordres de gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont créé un contexte dynamique propice à l'action climatique, en particulier par l'entremise du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. En parallèle, l'attention internationale accordée aux mesures prises par les municipalités en matière de changements climatiques ne cesse de croître.

La valeur ajoutée que représente le programme MIC réside dans ses axes d'intervention : renforcer les capacités des municipalités, y compris celles des élus et du personnel municipal; approfondir les connaissances sur les risques et les possibilités; établir des plans et prendre des mesures à propos des changements climatiques. Ce programme se distingue aussi car il intègre des questions touchant les changements climatiques à la gestion des actifs. En outre, il tient compte des différences régionales, y compris le contexte dans lequel sont élaborés les politiques et les règlements, les facteurs de motivation, les priorités et les répercussions des changements climatiques.

Le programme MIC s'appuie sur les 18 ans d'expérience acquises par la FCM avec le Fonds municipal vert et environ 20 ans avec le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la FCM et d'ICLEI Canada.

Vue d'ensemble de la première année de mise en œuvre du programme MIC

La deuxième année du programme MIC (exercice 2017-2018), qui correspond à sa première année de mise en œuvre, a été couronnée de succès. De nombreuses municipalités et des partenaires municipaux ont soumis des demandes de subvention, signalant ainsi la volonté des municipalités canadiennes de planifier, de mener des études et de mettre en œuvre des initiatives de lutte contre les changements climatiques.

Aperçu de la deuxième année

- Les municipalités apprécient la disponibilité des organisations partenaires qui possèdent une expertise régionale pertinente, comprennent le contexte dans lequel elles évoluent et les aident à atteindre leurs objectifs en matière de changements climatiques et de durabilité.
- Dans l'ensemble, le secteur municipal canadien a soumis un plus grand nombre de demandes de financement visant des initiatives de lutte contre les changements climatiques. Au Canada, le choix de concentrer les efforts sur la réduction des émissions de GES ou bien sur l'adaptation aux changements climatiques varie selon la région.
- L'intégration des questions climatiques à la gestion des actifs est un nouveau domaine d'action, et la FCM travaille de concert avec les municipalités et les partenaires qui innovent dans ce secteur.

Réussites du programme : exercice 2017-2018

La figure 1 présente la chronologie de certains des principaux jalons du programme MIC atteints au cours de l'année. À peine un an après sa mise en œuvre, le programme MIC appuie grandement l'accélération de la prise de mesures climatiques locales et la transition vers l'avènement au Canada de villes et de collectivités résilientes produisant peu d'émissions de carbone, et il a atteint les objectifs suivants :

- Tenir des activités de sensibilisation pour les élus municipaux et le personnel municipal;
- Offrir des activités d'assistance technique et de collaboration continue avec ICLEI Canada dans le cadre du programme Partenaires dans la protection du climat;
- Offrir des subventions pour la réalisation de plans, d'études et de projets d'immobilisations ainsi que pour le soutien accordé au personnel travaillant à lutter contre les changements climatiques;
- Établir des relations avec des partenaires et des intervenants clés, qui permettent d'élargir la portée du programme et de favoriser un environnement propice à l'action municipale axée sur les changements climatiques.

Chronologie 2017-2018

Figure 1 : Chronologie du programme MIC – Deuxième année

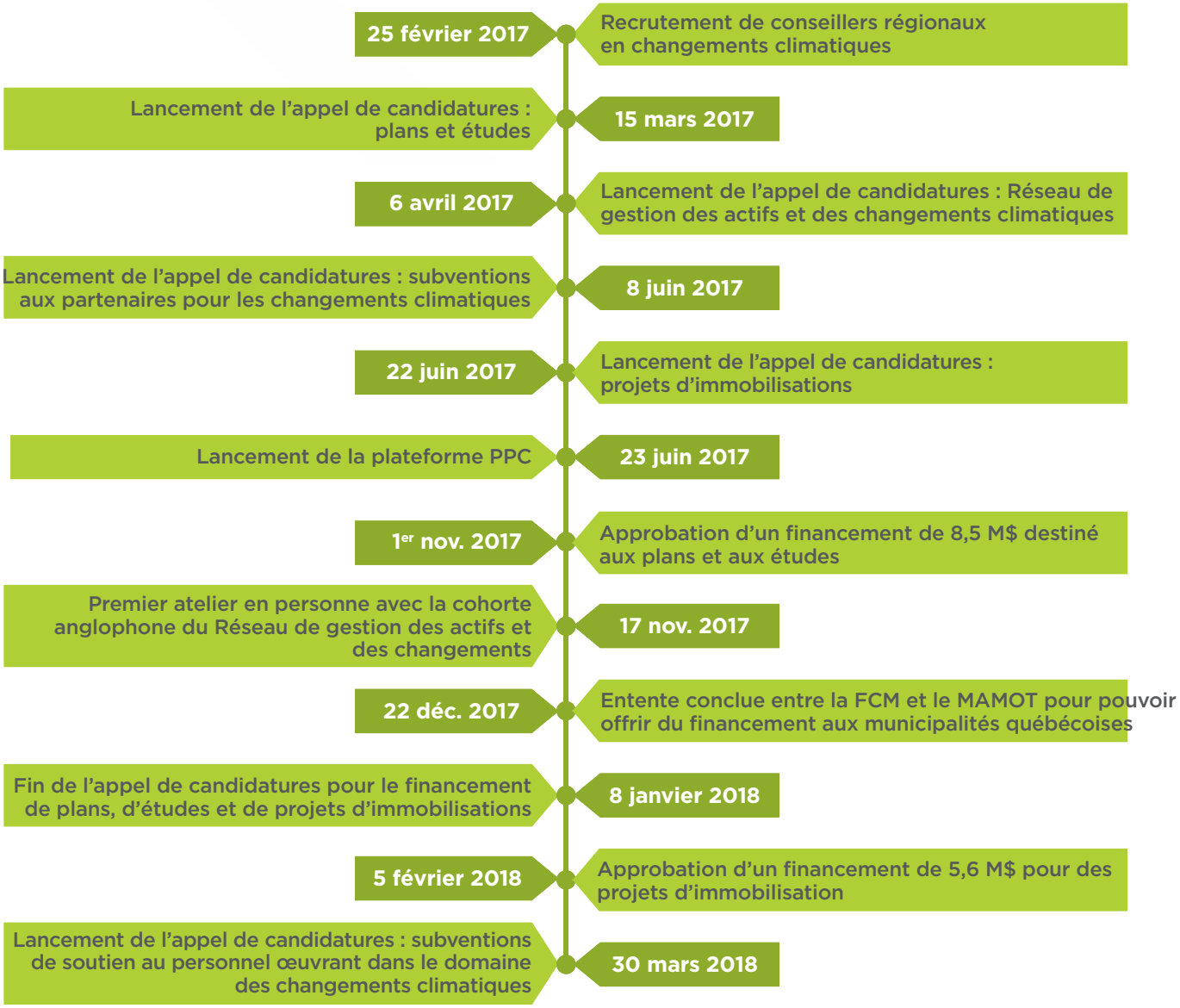

Travailler en partenariat et mettre à profit l'expertise

Établir des partenariats avec d'autres organisations fait partie intégrante de la stratégie de prestation du programme MIC. Cette approche permet d'élargir la portée du programme, de mettre à profit l'expertise existante et d'offrir un soutien régional pertinent qui aide à renforcer les capacités. Au cours de la deuxième année, le programme MIC a établi des partenariats avec 18 organisations possédant une grande expertise dans le domaine des changements climatiques ou du secteur municipal. Il a également cultivé sa relation avec ICLEI Canada, un partenaire clé pour la prestation et l'assistance technique du programme PPC. Le tableau 1 présente une vue d'ensemble des organisations partenaires qui soutiennent les activités du programme MIC pendant sa deuxième année.

Tableau 1 : Liste des organisations partenaires du programme MIC

Nom de l'organisation	Activité	Région touchée
All One Sky	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Alberta
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)	Conseiller régional en changements climatiques	Québec
Clean Air Partnership	Conseiller régional en changements climatiques	Ontario
Clean Foundation	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Nouvelle-Écosse
Community Energy Association	Conseiller régional en changements climatiques	Colombie-Britannique et Yukon
Conservation Corps of Newfoundland and Labrador	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Terre-Neuve-et-Labrador
EcoWest	Conseiller régional en changements climatiques	Prairies
Conseil du bassin du Fraser	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Colombie-Britannique
Grand River Conservation Authority	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Ontario
ICLEI Canada	Coprestataire du programme PPC, récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Portée nationale
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Québec
Mining Innovation, Rehabilitation and Applied Research Corporation (MIRARCO)	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Ontario
Centre ontarien de ressources sur les impacts climatiques et l'adaptation (CORICA)	Conseiller régional en changements climatiques	Ontario
Ontario Climate Consortium	Conseiller régional en changements climatiques	Ontario
Ontario Parks Association	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Ontario
Ouranos Inc.	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Québec
Systèmes d'énergie de qualité pour les villes de demain (QUEST)	Conseiller régional en changements climatiques; récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Portée nationale/ Atlantique
Réseau Environnement	Conseiller régional en changements climatiques	Québec
Institut pour l'IntelliProspérité	Récipiendaire d'une subvention aux partenaires – changements climatiques	Portée nationale

2. Sensibiliser le monde municipal à l'importance de l'action climatique

De concert avec ses partenaires, le programme MIC sensibilise les élus municipaux et le personnel municipal à l'importance de s'engager dans la lutte aux changements climatiques. Il concentre ses activités autour de la réduction des émissions de GES et des risques inhérents aux changements climatiques en adoptant des mesures d'adaptation.

Deux groupes assurent en grande partie ce travail : le secrétariat du programme PPC, composé du personnel affecté au renforcement des capacités et de représentants d'ICLEI Canada, et les conseillers régionaux en changements climatiques – huit organisations qui collaborent avec le programme MIC pour offrir du soutien aux municipalités partout au pays.

Résultats – activités de sensibilisation

- Le programme MIC ou ses partenaires ont offert 68 activités de sensibilisation à 3 892 participants.
- Au Canada, 659 participants ont visionné plus de 15 webinaires de sensibilisation portant sur un large éventail de sujets associés à l'action climatique locale.
- Le programme a permis de participer à 53 événements nationaux, provinciaux ou territoriaux.
- En tout, 45 nouvelles municipalités ont adhéré au programme PPC.

L'élaboration du message est un aspect primordial de la sensibilisation. Le programme MIC et les conseillers régionaux en changements climatiques ont préparé des messages en fonction de chaque région pour sensibiliser le monde municipal aux avantages de la réduction des émissions de GES tout en tenant compte des réalités et des priorités locales ainsi que du contexte provincial ou territorial plus large. Ces efforts de sensibilisation axés sur les mesures locales d'adaptation aux changements climatiques ont principalement porté sur les risques que font courir les changements climatiques à la collectivité, en particulier ceux qui pourraient affecter les infrastructures ou les services municipaux essentiels.

Au cours de la deuxième année, le personnel du programme MIC, ICLEI Canada et les conseillers régionaux en changements climatiques ont animé des présentations et des ateliers dans le cadre d'événements nationaux, provinciaux et territoriaux. Le programme MIC a ciblé les événements municipaux affichant un taux de participation élevé et dont la thématique cadrait étroitement avec le mandat et le champ d'action du programme. Les conseillers régionaux en changements climatiques sont également allés à la rencontre des élus municipaux et du personnel municipal de leurs collectivités respectives.

Le programme MIC et ses partenaires ont aussi donné des webinaires à des participants des quatre coins du pays sur l'adaptation aux changements climatiques et sur la réduction des émissions de GES, y compris un webinaire « d'introduction aux changements climatiques » destiné aux élus municipaux.

Ces activités de sensibilisation ont permis de transmettre des renseignements aux municipalités sur les ressources et les outils mis à leur disposition pour les aider à démarrer leurs propres initiatives de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques.

Clé du succès

Tenez compte du contexte régional et des facteurs particuliers qui sous-tendent le processus décisionnel local : ces éléments peuvent servir de levier de sensibilisation.

Séance pratique sur les outils qui aident les municipalités à renforcer leur capacité de préparer des mesures d'adaptation climatique

Le premier atelier organisé dans le cadre du programme MIC, qui portait sur les mesures d'adaptation, a été tenu en novembre 2017 lors de la conférence de la Canadian Water and Wastewater Association, à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. À cette occasion, les membres du programme MIC ont pu échanger avec les cadres municipaux responsables de la résilience et de la gestion des eaux de ruissellement, sur la base de l'échelle de maturité pour l'adaptation aux changements climatiques de la FCM. Les participants ont indiqué quel type de soutien au renforcement de leurs capacités leur serait le plus utile pour parcourir les cinq niveaux de progression indiqués dans l'échelle, dans le cadre de chacune des trois compétences : politiques, ressources humaines et gouvernance, capacité technique et capacité de gestion des risques. Les discussions ont révélé l'importance cruciale d'obtenir du soutien afin de pouvoir assigner un membre du personnel aux initiatives d'adaptation, ce qui cadre parfaitement avec les subventions du programme MIC destinées au soutien du personnel municipal affecté aux questions des changements climatiques.

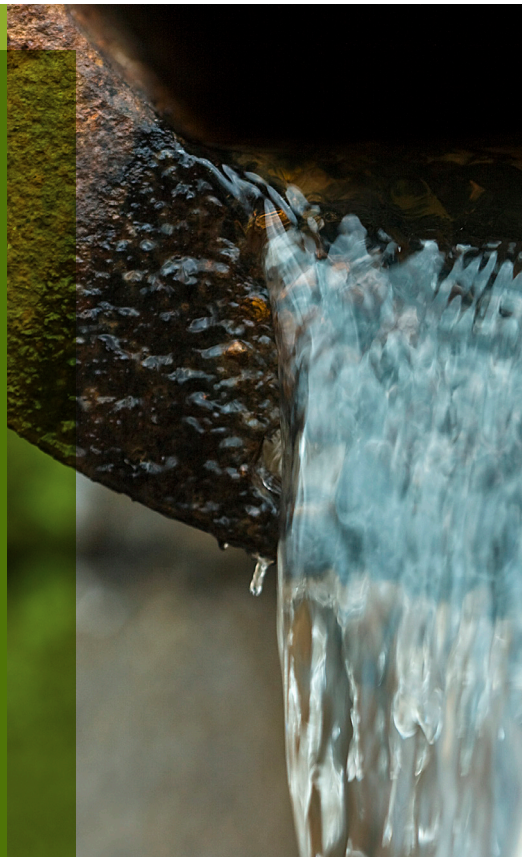

Espace pour le dialogue sur l'adaptation locale aux changements climatiques et sur le réseautage

Une séance interactive intitulée « Dialogue ouvert sur les impacts des changements climatiques », organisée dans le cadre du programme MIC, a été tenue par la FCM en février 2018, lors de la Conférence sur les collectivités durables. Cette séance a attiré plus de 80 participants de tout le pays qui ont discuté des difficultés rencontrées et de leurs approches respectives en ce qui a trait aux interventions axées sur les risques posés par les changements climatiques. Des représentants des organisations partenaires responsables de la prestation du programme MIC ont partagé des connaissances régionales pertinentes et informé les participants des ressources qui pourraient leur être utiles. Les ateliers ont permis aux participants de nouer des relations; c'est ainsi qu'une municipalité rurale de la région Atlantique a pu établir des liens avec l'ACASA (Atlantic Climate Adaptation Solutions Association), plateforme en ligne qui met à la disposition du public des ressources, des outils et des études de cas se rapportant à la planification de mesures d'adaptation, aux évaluations de vulnérabilité et aux différentes manières d'agir en fonction du type de risque climatique. Ce genre d'activité, offerte par le programme MIC, donne une importante occasion de réseautage car elle favorise l'apprentissage entre pairs, l'échange de connaissances et une prise de conscience générale des priorités en matière d'adaptation municipale aux changements climatiques.

3. Assistance technique au service de l'amélioration des compétences

L'assistance technique prévue par le programme vise à cultiver les compétences des employés municipaux et à les aider à planifier et à mettre en œuvre des méthodes de réduction des émissions GES locales et des mesures d'adaptation aux répercussions des changements climatiques.

Résultats – activités d'assistance technique

- Dix-neuf municipalités ont été choisies pour participer au Réseau de gestion des actifs et des changements climatiques.
- Douze organisations ont été choisies comme récipiendaires de subventions aux partenaires pour les changements climatiques. Elles offriront des services à 71 municipalités canadiennes de toutes tailles et à une communauté des Premières Nations.
- Huit organisations collaborent avec le programme MIC, à titre de « conseillères régionales en changements climatiques », dans cinq régions du Canada : la Colombie-Britannique et le Yukon, les Prairies, l'Ontario, le Québec et la région de l'Atlantique.
- Les conseillers régionaux en changements climatiques ont offert dix activités d'assistance technique qui ont attiré 279 participants provenant de 75 municipalités.

Réduction des émissions de GES

Conseillers régionaux en changements climatiques

Les conseillers régionaux en changements climatiques animent des activités de sensibilisation et d'apprentissage entre pairs dans le cadre du programme PPC. Ils communiquent avec les municipalités désireuses de réduire leurs émissions de GES et les encouragent à suivre les cinq étapes du cadre du programme PPC. Ils offrent également un soutien aux municipalités déjà membres du programme PPC, les aidant à franchir les étapes du programme en leur offrant un encadrement, de la formation et des séances d'apprentissage entre pairs.

Le cadre du programme PPC comporte cinq étapes :

1. Dresser un inventaire des émissions de GES et établir des prévisions
2. Définir une cible de réduction des GES
3. Élaborer un plan d'action local
4. Mettre en œuvre le plan d'action local
5. Suivre les progrès et rendre compte des résultats

Adaptation aux changements climatiques

Réseau de gestion des actifs et des changements climatiques

Le Réseau de gestion des actifs et des changements climatiques offre des occasions d'apprentissage entre pairs, de la formation et des subventions à des cohortes de municipalités canadiennes pour les aider à intégrer des considérations sur les changements climatiques et le développement durable à leur processus décisionnel concernant les infrastructures et à leurs pratiques de gestion des actifs. Le réseau est composé de membres du personnel de différents services des municipalités participantes (travaux publics, finances, planification et développement durable). Cette structure permet de décloisonner le travail et de s'assurer que la stratégie municipale comprend la gestion des actifs.

Les municipalités participantes entreprennent également des projets qui leur sont propres, comme l'élaboration ou la mise à jour d'une stratégie de gestion des actifs, de politiques et d'un cadre de gouvernance visant à intégrer les questions climatiques. Les municipalités plus avancées peuvent profiter de ce réseau pour concentrer leurs efforts sur les niveaux de service, l'évaluation du risque ou encore la gestion du cycle de vie.

La première cohorte, composée de 19 municipalités, s'est réunie en novembre 2017 à Ottawa (Ontario) et a tenu des réunions virtuelles en ligne pendant la deuxième année.

Clé du succès

Un réseau municipal, comme la cohorte créée par le Réseau de gestion des actifs et des changements climatiques, donne aux participants les moyens de mettre en commun leurs connaissances, de discuter de leurs expériences respectives et de travailler à combler les lacunes, notamment lorsqu'il s'agit d'intégrer la gestion du risque aux pratiques de gestion des actifs. Les participants traitent aussi de questions touchant les niveaux de service et la gestion des actifs naturels comme les milieux humides.

Subventions aux partenaires pour les changements climatiques

Douze organisations reçoivent des subventions aux partenaires pour les changements climatiques du programme MIC, qui aident les municipalités à déterminer comment se préparer localement aux changements climatiques et à mettre à l'essai les solutions trouvées. Ces organisations partenaires offrent une assistance technique à des groupes de cinq municipalités ou plus situées dans la même région ou dans différentes régions du pays, aux prises avec les mêmes conséquences des changements climatiques. Les municipalités mettent en commun leurs connaissances et conçoivent des solutions novatrices pour pallier les répercussions des changements climatiques. Elles discutent entre autres de la prévention des inondations, de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, de la planification de mesures d'adaptation et de la protection des infrastructures municipales. Les organisations partenaires tirent des leçons de chaque cohorte. Ces connaissances seront mises à profit dans des phases ultérieures du programme MIC.

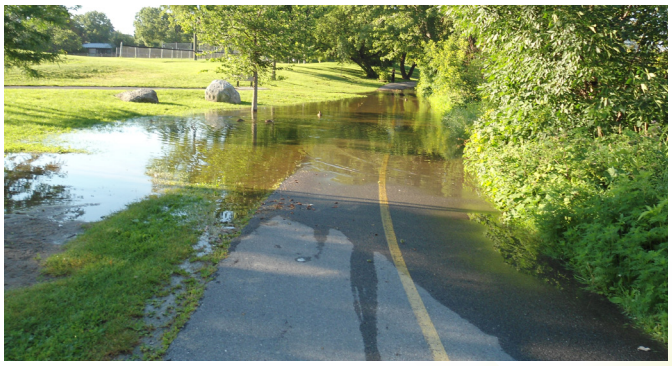

Réduire les risques inhérents aux changements climatiques grâce à la gestion des actifs et à l'apprentissage entre pairs

Au cours de la dernière décennie, la Ville de Selkirk, au Manitoba, a subi plusieurs inondations provoquées par les crues printanières de la rivière Rouge en raison des précipitations de neige plus importantes en aval et de pluies torrentielles plus fréquentes. Grâce à sa participation au Réseau de gestion des actifs et des changements climatiques, la Ville pourra bénéficier de l'expérience d'autres municipalités canadiennes et élaborer un projet visant à incorporer ses plans d'adaptation aux changements climatiques à ses pratiques de gestion des actifs, à repérer les infrastructures à améliorer à long terme et à trouver des stratégies financières permettant de concrétiser tous ces projets.

Améliorer la résilience régionale aux changements climatiques par l'analyse de la vulnérabilité et par la planification

Le Conseil du bassin du Fraser travaillera avec six municipalités du nord-est de la Colombie-Britannique pour les aider à se préparer aux changements climatiques et à comprendre les risques et les vulnérabilités qui y sont associés, et pour sensibiliser davantage le public. Ce projet servira à produire un rapport sur les projections climatiques régionales du nord-est de la Colombie-Britannique et à mettre au point des grilles d'évaluation des vulnérabilités personnalisées en fonction du contexte et des besoins de chaque collectivité. Le réseau Northeast Climate Risk Network favorisera l'entraide entre les dirigeants locaux, qui pourront mettre au point des approches et des solutions novatrices aux enjeux communs et explorer de nouvelles avenues pour intégrer l'adaptation climatique aux plans et aux systèmes nouveaux ou déjà en place.

4. Financement direct pour mettre en œuvre des initiatives sur les changements climatiques

Le programme MIC aide à financer des initiatives municipales destinées à réduire les émissions de GES ou à renforcer la résilience face aux changements climatiques.

Résultats – financement direct destiné aux municipalités

- 57 plans et études seront approuvés au cours de la deuxième année.
- 7 projets d'immobilisations seront approuvés au cours de la deuxième année.
- Un montant de 13,4 M$ sera octroyé.

En savoir plus sur les initiatives financées par le programme MIC en 2017-2018.

Portefeuille du financement direct

Le financement du programme MIC est destiné aux secteurs suivants : eau, déchets, transport et énergie ainsi qu'à la catégorie multisectorielle que constitue l'adaptation aux changements climatiques. Le tableau 2 présente une vue d'ensemble des différents types d'initiatives admissibles au financement du programme MIC.

Tableau 2 : Vue d'ensemble du financement offert par le programme MIC

	Réduction des émissions de GES	Adaptation aux changements climatiques
Plans	• Plans d'action locaux axés sur la réduction des émissions de GES • Plans énergétiques communautaires • Plans de transport et d'aménagement du territoire	• Évaluation de la vulnérabilité et des risques liés aux changements climatiques • Plans d'interventions climatiques
Études opéra-tionnelles	• Études pour évaluer les bienfaits possibles ou avérés d'un changement opérationnel visant à réduire les émissions de GES • Études pour mener les recherches nécessaires à l'élaboration d'un programme ou à la modification d'une politique, qui permettront à la municipalité de réduire ses émissions de GES	• Études pour évaluer l'efficacité possible ou avérée d'un changement opérationnel visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques • Études pour mener les recherches nécessaires à l'élaboration d'un programme ou à la modification d'une politique, qui permettront à la municipalité de mieux s'adapter aux changements climatiques
Études de faisabilité	• Études portant sur la manière de réduire les émissions de GES produites par les infrastructures actuelles • Études portant sur la manière d'éviter la production de nouvelles émissions de GES	• Études pour déterminer la faisabilité, sur les plans technique et financier, d'une approche en matière d'adaptation aux changements climatiques harmonisée au niveau de service déterminé par la municipalité

	Réduction des émissions de GES	Adaptation aux changements climatiques
Projets d'immobilisations	Projets de réduction des émissions de GES pour une région, un quartier ou un seul site, au sein d'une collectivité ou par l'intermédiaire des activités de la municipalité, comme : • la modernisation des installations municipales • la modification des processus municipaux • la modernisation des systèmes énergétiques communautaires ou des usines de traitement des eaux usées • la construction de nouvelles infrastructures ou la modernisation d'infrastructures existantes dans le but d'améliorer la gestion des déchets solides municipaux ou le captage des gaz d'enfouissement • les améliorations au parc de véhicules municipaux	• Projets axés sur la réduction de la vulnérabilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs • Projets de réduction de la vulnérabilité aux effets des changements climatiques dans la collectivité
Subventions de soutien au personnel œuvrant dans le domaine des changements climatiques	Financement pour payer le salaire d'un nouvel employé ou d'un membre du personnel actuel qui travaillera à améliorer le bilan de la municipalité en matière de réduction des émissions de GES	Financement pour payer le salaire d'un nouvel employé ou d'un membre du personnel actuel qui aidera la municipalité à se préparer à mettre en œuvre des mesures d'adaptation locales aux changements climatiques

Programme MIC – demandes de financement, évaluations et processus de sélection

Le processus d'approbation du programme MIC se fait en trois étapes : soumission de la demande de financement en ligne; évaluation du dossier par des pairs examinateurs; et sélection. L'évaluation par les pairs permet d'assurer l'équité et la transparence du processus de sélection. Une cohorte de 29 pairs examinateurs formés, qui collaborent avec le Fonds municipal vert, prête main-forte au programme MIC.

Vue d'ensemble des demandes reçues

Le programme MIC a reçu 221 demandes de financement totalisant 58 millions de dollars. Le tableau 3 présente la répartition des demandes par type de subvention.

Tableau 3 : Répartition des demandes de financement soumises au programme MIC

	Plans	Études	Projets d'immobilisations	Total
Nombre de demandes	82	90	49	221
Somme demandée	10 M$	11 M$	37 M$	58 M$
Financement disponible	20,4 M$ (y compris le Québec)		22 M$	42,4 M$

Les figures ci dessous présentent une vue d'ensemble des demandes reçues réparties entre régions urbaines et rurales (fig. 2); selon le nombre de demandes par objectif climatique (fig. 3); et en fonction des secteurs (fig. 4).

Figure 2 : Pourcentage du montant total des demandes soumises au programme MIC, classées par region (urbaine et rurale)

Le programme MIC a pour objectif d'allouer au moins 20 % de son financement direct aux municipalités de 10 000 résidents ou moins, compte tenu du fait qu'environ 20 % de la population canadienne vit dans des régions rurales. Comme 23 % des demandes reçues à ce jour proviennent de municipalités rurales, on espère que le programme MIC atteindra son objectif. Par ailleurs, les subventions de soutien au personnel œuvrant dans le domaine des changements climatiques viseront les petites et moyennes municipalités.

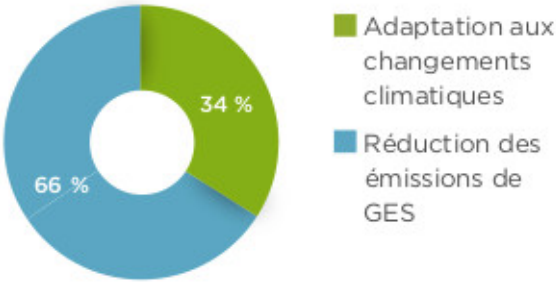

Figure 3 : Pourcentage du montant total des demandes soumises au programme MIC, classées par objectif climatique

En tout, 66 % des demandes reçues visent la réduction des émissions de GES, ce qui nous indique que les municipalités canadiennes ont réalisé de plus grands progrès dans ce domaine que dans celui de l'adaptation aux changements climatiques, secteur relativement nouveau et plus complexe qui nécessite la coordination de plusieurs services et d'excellentes connaissances des vulnérabilités et des risques climatiques locaux.

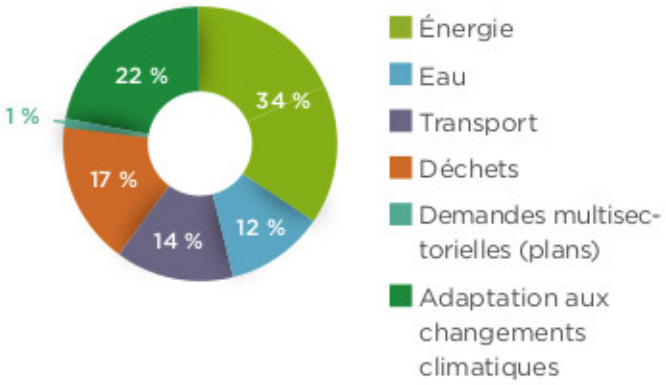

Figure 4 : Pourcentage du montant total des demandes soumises au programme MIC, classées par secteur

Les demandes reçues proviennent d'un assez grand nombre de secteurs. Dans la figure 4, le secteur « adaptation aux changements climatiques » comprend les initiatives qui portent sur l'analyse du cycle de vie, la modernisation des bâtiments ou la construction de nouveaux bâtiments dans le but d'accroître la résilience globale, l'évaluation des risques climatiques et des plans d'intervention, l'élaboration de stratégies d'adaptation à l'échelle du quartier et la gestion des actifs naturels.

Changements au financement du programme MIC

Les subventions du programme MIC ont vu le jour au printemps 2017 et ont servi à financer l'élaboration de plans, d'études et de projets d'immobilisations. Vu le grand nombre de demandes reçues au cours des neufs premiers mois du programme, on a dû mettre fin à l'offre de financement ouverte en décembre 2017 et reporter le lancement des subventions de soutien au personnel œuvrant dans le domaine des changements climatiques à la fin de la deuxième année pour ne pas nuire au délai de traitement des demandes et pour garantir l'accessibilité au programme partout au Canada. Nous avons entre autres opté pour un appel de candidatures compétitif assorti d'une date limite au lieu du modèle d'acceptation continue des demandes, et nous avons décidé de donner la priorité aux demandeurs soumettant une demande pour la première fois pour un type de subvention donné.

En raison du délai nécessaire pour obtenir un décret d'exclusion en vertu de la loi M-30 du Québec, les municipalités du Québec n'ont pas pu accéder directement au financement du programme MIC pendant la deuxième année. En décembre 2017, la FCM a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du Québec afin de permettre aux municipalités québécoises d'obtenir du financement du programme MIC, du Programme de leadership en gestion des actifs (PLGA) et du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la FCM. Un appel de candidatures destiné aux municipalités québécoises sera lancé au cours de la troisième année.

À la recherche d'options pour le nouveau programme d'amélioration du rendement énergétique résidentiel de Newmarket, en Ontario

Type d'initiative : Étude de faisabilité (réduction des émissions de GES)

Depuis 2001, la population de Newmarket croît à un rythme plus élevé que le taux de croissance moyen pour la région, et on s'attend à ce que cette tendance s'accentue au cours des 15 prochaines années. En s'attaquant à la réduction des émissions de GES dans le secteur résidentiel, Newmarket tente de gérer cette croissance en appliquant les mesures définies dans son plan d'énergie communautaire de 2016. Cette étude de faisabilité financée par le programme MIC servira à démontrer l'intérêt de mettre sur pied, d'ici 2031, un programme communautaire permettant de réduire de 40 %, par rapport au taux de 2013, les émissions de GES des bâtiments résidentiels. La Ville souhaite inciter 80 % de la population à procéder à des améliorations du rendement énergétique résidentielles en tenant des consultations avec les intervenants clés et le public. Ces projets d'amélioration énergétique, fondés sur une analyse globale du bâtiment, aident à déterminer les mesures écoénergétiques les plus efficaces, comme le calfeutrage, l'ajout d'isolant et la modernisation de l'éclairage. Les résultats de l'étude aideront le conseil municipal à choisir le type de programme qui sera offert aux résidents en fonction des coûts et des avantages prévus. Cette étude très prometteuse en matière de réduction de GES fait appel à une grande partie de la collectivité et pourra servir de modèle à d'autres municipalités désireuses d'entreprendre une initiative semblable.

Planification d'une réduction massive des émissions de GES à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard

Type d'initiative : Plan (réduction des émissions de GES)

À titre de membre du programme PPC de la FCM et d'ICLEI Canada depuis 2002, la Ville de Charlottetown a fait preuve d'un engagement de longue haleine en matière de réduction des émissions de GES. Elle a récemment terminé l'inventaire de ses GES pour 2013-2016. Grâce au financement du programme MIC, la Ville peut maintenant dresser l'inventaire de la collectivité et mettre au point un plan officiel de réduction de ses émissions de GES permettant d'atteindre l'objectif de la province, soit une réduction de 40 % d'ici 2030 par rapport au taux de 1990. Au delà de cet objectif, la Ville espère, grâce à son plan, réduire les émissions de la collectivité de 80 % à 95 % d'ici 2030 par rapport au taux de 1990. Elle prévoit à cette fin collaborer avec des experts, des comités consultatifs locaux et le public pour élaborer différentes propositions de réduction des émissions qui serviront de base au plan. L'emphase porte sur la réduction des GES, mais les avantages sociaux et économiques, de même que des considérations sur l'adaptation, feront également partie des critères d'évaluation des propositions. En plus de franchir l'étape 3 du cadre du programme PPC, Charlottetown compte inclure dans son plan de réduction au moins une mesure de réduction des émissions de GES qui permettra à la région de s'adapter aux répercussions des changements climatiques, et qui consiste à protéger les infrastructures essentielles contre l'élévation du niveau de la mer, les marées de tempête et les inondations. Ce plan, qui tablera sur un inventaire à jour des émissions de GES municipales et des émissions de la collectivité, comportera des mesures réalisables visant à réduire les émissions issues des activités de la municipalité et de la collectivité en général.

Planifier pour l'avenir : adaptation aux changements climatiques et gestion des sècheresses et des catastrophes dans la vallée de la Pembina, au Manitoba

Type d'initiative : Plan (adaptation aux changements climatiques)

Ces dernières années, le Manitoba a connu un grand nombre de sècheresses de plus en plus intenses. Il fallait réagir. Deux sècheresses majeures ont touché les villes rurales de Carman et de Letellier en avril et en juin 2017, et la Pembina Valley Water Cooperative (PVWC) n'a pu distribuer de l'eau qu'en quantité limitée aux populations touchées. Selon le cadre proposé par la Manitoba Drought Management Strategy, la PVWC utilisera le financement du programme MIC pour mettre au point un plan de gestion des sècheresses régionales répondant aux besoins du secteur de l'agriculture, fondé sur une approche proactive de gestion du risque. À l'aide de modèles climatiques fournis par la province et le Prairie Climate Centre, la PVWC étudiera le contexte des sècheresses passées et actuelles, ainsi que les conditions qui risquent de provoquer d'autres sècheresses à l'avenir. Cette analyse lui permettra d'explorer quels types de mesures d'adaptation pourraient être mises en place pour préparer la région à l'augmentation prévue de l'intensité, de la fréquence et de la durée des sècheresses. Plusieurs intervenants régionaux et provinciaux commenteront le plan qui, une fois terminé, sera intégré aux plans de préparation aux urgences de 14 municipalités rurales de la région. La PVWC reconnaît l'importance culturelle, économique et environnementale que revêt l'eau pour la collectivité agricole de la région. Son analyse tiendra également compte de l'effet des changements démographiques sur la demande en eau et sur les conséquences qui en découlent pour les collectivités agricoles. Dans l'ensemble, ce plan devrait avoir une grande incidence au sein des collectivités de cette région, aujourd'hui et dans l'avenir.

Évaluer les vulnérabilités aux répercussions des changements climatiques pour planifier l'adaptation à Ajax, en Ontario

Type d'initiative : Étude opérationnelle (adaptation aux changements climatiques)

La Ville d'Ajax a réalisé une étude d'évaluation du risque en 2017, qui a mis en lumière trois principaux secteurs de vulnérabilité : les inondations provoquées par le débordement d'un cours d'eau et l'eau de ruissellement; les dommages à l'environnement naturel; et la protection civile et l'intervention en cas d'urgence. À l'heure actuelle, il n'existe aucun plan tenant compte de ces vulnérabilités. La Ville compte utiliser le financement du programme MIC pour mettre au point un modèle 3D de ses infrastructures grises et vertes, modèle qui révélera les effets des changements climatiques à venir. À l'aide d'images aériennes et de données altimétriques à haute résolution, la Ville utilisera la modélisation pour repérer les secteurs vulnérables aux futures répercussions des changements climatiques. Il s'agit notamment de repérer les secteurs les plus à risque d'être inondés, les réseaux de transports susceptibles de connaître des défaillances en raison de l'augmentation des précipitations et les menaces qui planent sur les forêts urbaines. Les décideurs, les responsables de la protection de la nature et les experts sectoriels des pratiques exemplaires en gestion pourront tirer profit des résultats de cette étude, qui serviront également à l'élaboration du Plan de lutte contre les changements climatiques. Le savoir-faire des experts, des représentants des municipalités et des ministères fédéraux, des responsables de la protection de la nature et de plusieurs comités environnementaux a servi à jeter les bases de l'évaluation des risques et des vulnérabilités réalisée en 2017. Ces mêmes intervenants formeront des groupes de travail et participeront à l'étude de modélisation et à l'élaboration du plan. Les éléments considérés dans le plan d'adaptation final seront intégrés au plan de gestion des actifs de la Ville et aux prévisions budgétaires à long terme pour faire de la résilience climatique une priorité municipale.

Améliorer l'efficacité énergétique de la Bridgetown & District Memorial Arena, dans le comté d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse

Type d'initiative : Projet d'immobilisations (réduction des émissions de GES)

La Bridgetown & District Memorial Arena est un important complexe de sports d'hiver pour cette collectivité rurale. Le comté d'Annapolis prévoit réduire sa consommation énergétique et ses émissions de GES de 74,5 %. Après avoir fait inspecter l'installation par un tiers et consulté les municipalités avoisinantes, le comté a décidé d'appliquer deux mesures écoénergétiques très efficaces. Une couche d'isolant sera installée sur une aire de 12 100 pi^2, ce qui équivaut approximativement à un cinquième de la superficie d'un terrain de football standard. Un régulateur saisonnier permettant de tirer le meilleur parti possible de tous les composants du système réfrigérant sera également installé. Ce régulateur ne se limitera pas à réduire les émissions, il surveillera aussi toutes les données du système, procurera de l'information sur les tendances et contrôlera tous les systèmes CVC du bâtiment. Les gains d'efficacité réalisés grâce à ces améliorations aident le comté à atteindre son objectif de développement économique, qui consiste à promouvoir le logement écoénergétique et à réduire la consommation d'électricité du comté de 80 % d'ici 2050. De plus, des informations affichées dans l'aréna signaleront les avantages sociaux, économiques et environnementaux du projet, et montreront la valeur du travail. Les économies réalisées annuellement seront réinvesties dans le complexe. Ce projet illustre à merveille comment une initiative du programme MIC tire parti des leçons du FMV. Au fil des ans, le FMV a constaté que les améliorations écoénergétiques apportées aux arénas donnent lieu à d'importantes réductions des émissions de GES et qu'elles sont avantageuses économiquement parlant.

Augmenter la canopée pour réduire les îlots de chaleur et l'eau de ruissellement à Hull, au Québec

Type d'initiative : Étude de faisabilité (adaptation aux changements climatiques)

L'île de Hull, située au centre de la ville de Gatineau, est aux prises avec les effets des îlots de chaleur en raison de son faible pourcentage de canopée. En effet, les arbres n'occupent que 10 % de la surface du secteur. Conséquemment, pendant l'été, on enregistre des écarts de température allant de 4 à 8 °C entre l'île et les secteurs ruraux avoisinants. Les résidents subissent les conséquences de ces îlots de chaleur, comme les difficultés à gérer l'eau de ruissellement. Cette initiative financée par le programme MIC, partenariat entre le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT), jouit du soutien du département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais. On dressera d'abord un inventaire de la canopée publique et privée du secteur, puis un plan permettant d'accroître la canopée des terrains publics et privés sera proposé. L'augmentation du pourcentage de canopée permettra non seulement de réduire la température du secteur, mais également la quantité des eaux de ruissellement qui posent de nombreux problèmes à la collectivité. Cette initiative offre divers autres avantages, dont une meilleure qualité de l'air, l'augmentation des espaces verts publics, la revitalisation du secteur commercial et la création d'emplois.

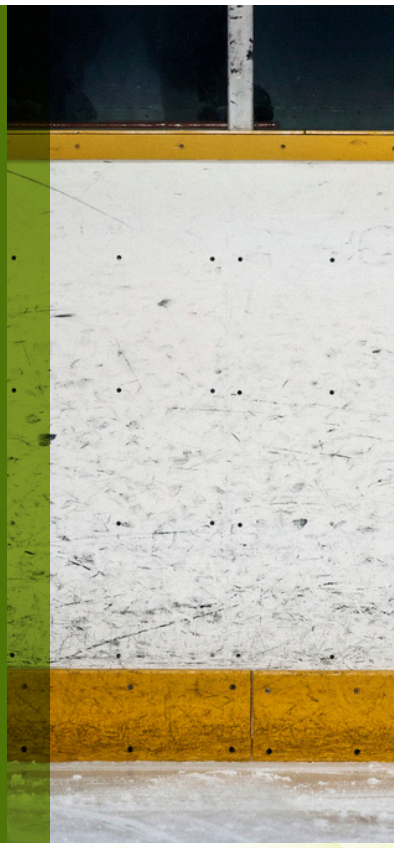

5. Mobiliser les connaissances et créer un environnement plus propice à l'action climatique locale

Un des objectifs du programme MIC consiste à créer un environnement plus propice à l'action climatique locale au Canada. Pour ce faire, on élabore de nouveaux produits du savoir qui présentent les pratiques exemplaires et des études de cas, qui tirent parti des réseaux pertinents pour mobiliser les ressources nouvelles ou déjà existantes du secteur municipal canadien, et qui permettent d'établir des liens avec les intervenants clés pour mettre en commun les leçons tirées du programme.

Résultats de la mobilisation des connaissances et création d'un environnement favorable

- Quatre nouveaux produits du savoir ont été créés.
- Une stratégie de mobilisation des connaissances a été élaborée.
- On a réalisé une représentation graphique des intervenants pour repérer les partenaires de mobilisation des connaissances.

Représentation graphique des intervenants et collaboration

Au cours de la deuxième année, on a réalisé une représentation graphique des intervenants pour déterminer quelles personnes au Canada travaillent sur des questions climatiques ou dans le milieu municipal. Cette représentation a permis de recenser un large éventail d'organisations bien placées pour appuyer la prestation du programme et la mobilisation des connaissances. Elle a également servi à soutenir la stratégie de communication du programme. Les organisations choisies pour jouer le rôle de conseillères régionales en changements climatiques et les récipiendaires des subventions aux partenaires pour les changements climatiques (à la suite d'un appel de candidatures ouvert), disséminées un peu partout au Canada, représentent toutes les provinces. Pour la troisième année, nous tenterons d'établir des partenariats avec des organisations issues des territoires afin d'assurer une représentation pancanadienne.

Le programme MIC participe également à plusieurs groupes de travail, plateformes et forums. Par exemple, le programme rassemble les associations provinciales et municipales, les 13 ministères fédéraux qui participent au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, la Plateforme d'adaptation (coordonnée par Ressources naturelles Canada), le Conseil national de recherches en sciences humaines, les associations professionnelles comme Ingénieurs Canada et l'Institut canadien des urbanistes ainsi que d'autres organisations qui s'activent à renforcer les capacités des municipalités à élaborer des mesures de lutte aux changements climatiques.

Stratégie de mobilisation des connaissances

La mobilisation des connaissances est essentielle pour atteindre l'objectif final du programme MIC, soit d'accélérer la transition vers l'avènement de collectivités résilientes produisant peu d'émissions de carbone au Canada. C'est sur cette assise que reposent tous les éléments du programme, et l'objectif consiste à mettre les nouvelles connaissances, les leçons tirées, les pratiques exemplaires et les ressources à la disposition des élus locaux et du personnel municipal, mais également des intervenants clés capables de

façonner un environnement plus propice à l'action climatique au Canada. Dans le cadre programme MIC, on a élaboré une stratégie au cours de la deuxième année pour encadrer l'approche à l'égard de la mobilisation des connaissances, qui sera particulièrement pertinente lorsque les résultats des initiatives financées par le programme MIC commenceront à voir le jour.

Recherches sur le degré de préparation à l'action climatique locale

Au début de la deuxième année, dans le cadre du programme MIC, on a mené une recherche sur le contexte dans lequel sont élaborés les politiques et les règlements en matière de changements climatiques et de gestion des actifs de chaque province et territoire. À la lumière de cette recherche, il appert que dans certaines régions, les politiques provinciales et territoriales sont surtout axées sur la réduction des émissions de GES et tendent à négliger l'adaptation aux changements climatiques. Nous avons tenu compte de ces constatations pour planifier et offrir des activités de renforcement des capacités.

En complément de ce travail, on a mis sur pied un projet de recherche en partenariat avec l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Waterloo, dans le cadre duquel on a effectué un sondage sur l'adaptation locale auprès de toutes les municipalités canadiennes. Les résultats de ce sondage, qui seront dévoilés au public vers la fin de l'année 2018, nous aideront à mieux comprendre comment les municipalités canadiennes planifient l'adaptation climatique, à soutenir l'élaboration de politiques et à orienter les activités de renforcement des capacités des administrations municipales.

Produits de connaissance et outils

Le programme MIC a mis au point un bon nombre de produits du savoir et d'outils pendant la deuxième année, dont l'échelle de maturité pour l'adaptation aux changements climatiques et l'échelle de maturité pour la réduction des émissions de GES. Ces échelles, qui servent de ressources mises à la disposition des municipalités, présentent les types de politiques, de gouvernance, de ressources humaines et de mesures techniques utiles au renforcement des capacités institutionnelles des municipalités et les aident à mettre au point des stratégies d'adaptation climatique et de réduction des émissions de GES. Le programme MIC a également publié sur le site de la FCM les enregistrements des deux webinaires de sensibilisation proposés au cours de la deuxième année. De plus, le programme MIC a favorisé l'essor de la plateforme en ligne PPC, qui encourage la mise en commun des connaissances et la collaboration.

Engagements nationaux et internationaux

Le programme MIC a une présence nationale et internationale et collabore avec des organisations et des plateformes qui travaillent directement ou indirectement dans le domaine des changements climatiques ou dans le secteur municipal. À titre d'exemple, la FCM collabore avec quatre autres organisations québécoises pour mettre au point et lancer le site Web **« Phare Climat »**, site interactif qui présente des initiatives abordant des questions climatiques au Québec (notamment des initiatives ayant reçu du financement du FMV et du programme MIC).

Sur la scène internationale, le personnel du programme MIC a assisté en novembre 2017 à la 23e Conférence des parties (COP 23) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn, en Allemagne, et a participé à deux tables rondes internationales sur le rôle des administrations locales dans l'action climatique, tenues par le Comité européen des régions et par l'ICLEI Canada. Lors de la conférence Cities and Climate Change tenue en février 2018 à Edmonton par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le programme MIC a dirigé une séance de partage des connaissances sur les actions climatiques locales entreprises par le secteur municipal canadien. Il a également appuyé le processus servant à formuler des recommandations sur les domaines de recherche du GIEC qui pourraient orienter d'autres actions climatiques locales.

Par l'intermédiaire du programme MIC, la FCM s'emploie à définir, de concert avec la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, les paramètres de mise en œuvre de la Convention au Canada.

6. Gestion de programme et gouvernance

Governance

Le programme MIC possède trois organismes de gouvernance : le Comité de gestion des ententes (CGE), le Comité exécutif de la FCM (qui agit au nom du conseil d'administration de la FCM pour certaines décisions relatives au programme MIC) et le Conseil du FMV. Le rôle de chacun de ces organismes en ce qui a trait au programme MIC a été précisé au cours de la deuxième année, et il est décrit dans le tableau 4.

Tableau 4 : Organismes de gouvernance du programme MIC

Organisme de gouvernance	Rôle
Comité de gestion des ententes	Superviser et gérer activement la mise en œuvre de l'entente de contribution pour le PGAM et le programme MIC. Le Comité de gestion des ententes est également habilité à prendre des décisions stratégiques à l'égard du programme. Il compte parmi ses membres des représentants de la FCM et d'Infrastructure Canada.
Comité exécutif de la FCM	Instance habilitée à approuver les recommandations de financement formulées par le Conseil du FMV.
Conseil du FMV	Agir à titre de comité directeur du programme MIC et offrir un encadrement stratégique dans le cadre des décisions concernant la prestation et le financement du programme. Formuler des recommandations au sujet du financement, qui sont soumises à l'approbation du Comité exécutif de la FCM.

Communications et marketing

Le programme MIC a mis au point des plans de communication et de marketing personnalisés pour chaque composante de son programme lancée au cours de la deuxième année. Ces plans ont permis de cibler chaque public avec précision lors de conférences et d'activités clés, en complément des canaux de communication habituels de la FCM.

Suivi et évaluation

Le programme MIC évalue les progrès réalisés à l'échelle du programme et des projets. Il recueille une mine de données sur les initiatives de réduction des émissions de GES, de même que sur les évaluations des mesures d'adaptation locales aux changements climatiques et les progrès accomplis. Toutes les municipalités qui participent aux activités d'assistance technique financées par le programme MIC ou qui reçoivent une subvention transmettent à la FCM des rapports sur les résultats et les leçons retenues.

Pendant la deuxième année du programme, plusieurs outils ont été mis au point et diffusés pour faciliter le suivi et l'évaluation, comme l'échelle de maturité pour l'adaptation aux changements climatiques et l'échelle de maturité pour la réduction des émissions de GES. Les municipalités qui reçoivent un financement pour les initiatives d'adaptation aux changements climatiques sont tenues d'effectuer une autoévaluation à l'aide de l'échelle au début et à la fin de leur projet. Elles peuvent ainsi témoigner des progrès qu'elles ont réalisés. Dans le cadre du programme MIC, on a également créé des sondages pour recueillir les impressions des participants sur ses activités de sensibilisation et d'assistance technique.

7. Perspectives d'avenir

Le succès qu'a connu le programme MIC dès sa première année d'existence illustre bien sa pertinence et son à-propos. De plus en plus de municipalités canadiennes prennent les devants en matière de réduction des émissions de GES et adoptent des plans d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce contexte, les initiatives de renforcement des capacités et le financement du programme MIC sont très recherchés partout au pays. Le programme n'aurait pas connu un si grand succès sans l'engagement des municipalités et des organisations partenaires du programme MIC et les efforts soutenus qu'elles ont déployés. À l'aube de sa troisième année, le programme MIC continuera, par ses activités d'assistance technique, ses initiatives subventionnées et ses ressources de partage des connaissances, de renforcer la capacité des municipalités de toutes tailles à réagir aux changements climatiques et, en fin de compte, à accélérer la transition vers l'avènement de collectivités résilientes qui produisent peu d'émissions de carbone.